

Réponse du Maire

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre courrier et les remarques qu'il contient sur le stationnement rue de la Fontaine. Je comprends que la décision de modifier le stationnement vous cause quelques gênes et qu'il n'est pas facile d'admettre une décision qui modifie vos habitudes et des facilités présentes depuis de nombreuses années.

Votre courrier me donne l'occasion de préciser les motivations de la Commune qui, j'en conviens, n'ont pas été suffisamment expliquées.

Tout d'abord, je me dois de relever quelques contre vérités dans votre argumentation :

- Les distances que vous indiquez entre les parkings et les domiciles sont exagérées, car toujours mesurées à partir des points les plus éloignés, et surtout elles oublient deux opportunités proches : le parking de l'Ephad, souvent disponible, et, au moins jusqu'à la vente définitive du bâtiment, les places devant Sainte Monique. Mais, j'en conviens, pour l'avenir il faudra réfléchir aux opportunités de stationnement pérennes à proximité de votre rue. Il est prévu la création d'un parking en remplacement des places perdues, en haut de la rue de la Fontaine d'une capacité de quinze voitures (à côté des WC et du transfo Enedis).
- Le schéma de stationnement que vous avez reproduit concerne les places de stationnement dans un parking et non sur la voie publique. A supposer même qu'il soit applicable, un stationnement dans la rue de la fontaine contre le mur, laisserait passer la circulation directement sous les fenêtres des riverains avec de sérieux problèmes de nuisances et de sécurité. Vous conviendrez que ce ne serait pas raisonnable.

Sur la question de la vitesse et de l'embellissement, nous sommes parfaitement d'accord. Mais tous les problèmes ne peuvent se résoudre d'un coup. La vente de Sainte Monique et, espérons-le, la réouverture du Cénacle seront des facteurs importants de modification de l'aspect et de la fréquentation de la rue. Par ailleurs, le réseau d'assainissement de cette rue est très dégradé et il faudra dans un avenir proche prévoir d'importants travaux dans la rue, amenant une révision complète de son revêtement.

Ainsi, il faut prendre la modification du stationnement comme une première étape de transformations ultérieures beaucoup plus fondamentales avec, pourquoi pas ?, le passage de la rue en voie piétonne. Il faut aussi avoir en tête qu'à l'avenir avoir sa voiture garée devant son domicile, quand on ne dispose pas d'un garage privé, sera l'exception et non la règle. C'est d'ailleurs depuis longtemps le cas en ville et dans de nombreux villages qui ont éloigné les voitures des centre-bourgs.

Déjà, on peut constater qu'il n'y a pas de passage pour les piétons dans la rue de la fontaine, nombreux dans cette rue en été, notamment les pèlerins allant à la Chapelle St Regis, c'est à cette époque la rue la plus fréquentée du village. Les entrées des maisons à gauche à différents niveaux, construites sans unité globale, bloquent et entravent le passage des piétons, qui n'ont d'autre possibilité que de marcher sur la chaussée. Il faut tracer à droite de la rue un couloir fictif par un marquage au sol (avec pictogramme piétons) réservant cet espace à la circulation des piétons, personnes âgées et handicapées, ou poussettes d'enfants.

C'est pourquoi, même si je comprends vos préoccupations, je pense raisonnable de commencer par une expérience dont nous tirerons les leçons après la saison estivale. Comment mesurer la réalité de la faisabilité, sans en avoir réellement l'expérience ?

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, sachez que nous nous efforçons toujours de répondre à l'intérêt général pour un développement optimal du village.

Jacques Burriez,
Maire de Lalouvesc